L'expérimentation

3 académies impliquées

10 « lycées des métiers » expérimentateurs ainsi que les conseillers des recteurs et les corps d'inspection territoriaux.

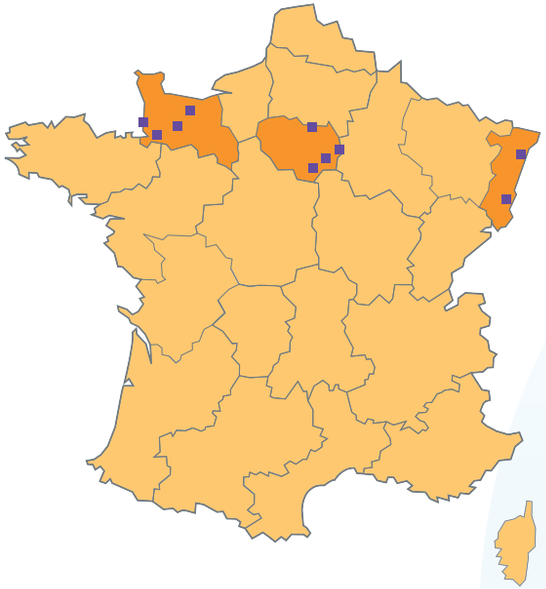

Le label « lycée des métiers »

Le label « lycée des métiers » est attribué aux établissements qui proposent une offre de formations et de diplômes construite autour d'un ensemble cohérent de métiers (par exemple, un lycée des métiers de l'automobile).

Les lycées des métiers permettent ainsi une meilleure visibilité sur les filières et soutiennent aussi la poursuite d'études. Ils constituent une voie d'excellence et favorisent les passerelles entre lycée professionnel, apprentissage, formation continue.

Le lycée des métiers développe des relations étroites avec le monde professionnel, les collectivités territoriales et l'enseignement supérieur.

Plus d'informations

- France – l'enseignement professionnel et le label « lycée des métiers » : http://goo.gl/glBzH
- L'éducation nationale et la formation professionnelle en France (en versions française, anglaise, allemande, espagnole et portugaise) : http://goo.gl/hE7aB
- Le cadre européen de référence pour l'assurance-qualité dans l'enseignement et la formation professionnels, établi par la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2009 (en différentes versions linguistiques) : http://goo.gl/M6Ubb
- Le centre international d'études pédagogiques : www.ciep.fr
- DGESCO : http://goo.gl/XcwAe
- CNDIPT : http://goo.gl/Ovx6y
- Observatory : http://goo.gl/LCtdM
- Arqavet : http://goo.gl/BE8XW

Projet Léonardo da Vinci – transfert d'innovation

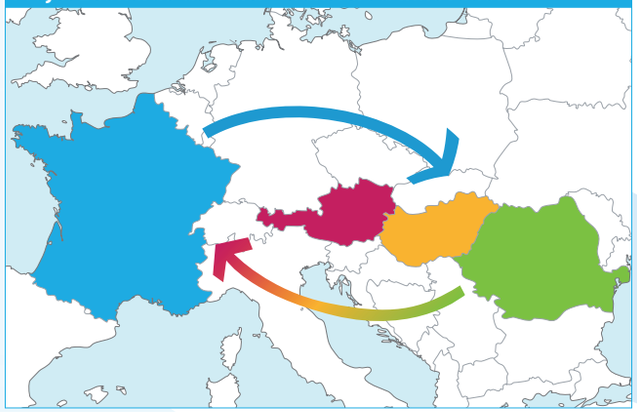

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette communication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Qalep

Auto-évaluation en lycée professionnel

Éducation et formation tout au long de la vie

Le projet

Le projet européen QALEP a pour objectif de développer la démarche d'auto-évaluation dans les lycées professionnels français dans le but de favoriser la réussite des élèves.
Il est porté par un établissement public national français, le Centre international d'études pédagogiques – conjointement avec le ministère français de l'éducation nationale.
Il est mis en œuvre sur deux années, d'octobre 2011 à octobre 2013.

Le projet a pour but de développer la démarche d'auto-évaluation des lycées professionnels français en mettant en cohérence le cadre national existant (comprenant le cadre organisationnel éducatif et le cadre de l'enseignement professionnel, le label « lycée des métiers » mais aussi des outils tels que le projet d'établissement, le contrat d'objectifs) - avec le *Cadre européen de référence pour l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels* établi en 2009 par une recommandation du Parlement européen et du Conseil.

Il s'agit plus précisément de s'appuyer sur l'expérience de trois partenaires européens en matière d'assurance qualité en formation professionnelle pour élaborer un outil méthodologique français pour l'autoévaluation qui sera expérimenté dans des établissements français labellisés « lycée des métiers ».

Le cadre organisationnel

Les étapes du projet

Le projet Qalep se construit autour de cinq grandes étapes :

1 → Analyse des conditions de mise en œuvre de l'auto-évaluation au regard du contexte français, de la recommandation européenne établissant le *Cadre européen de référence pour l'assurance qualité dans l'enseignement et la formation professionnels* et des outils produits par les partenaires européens

2 → Production du cahier des charges pour l'élaboration du guide français d'auto-évaluation

3 → Élaboration du guide méthodologique d'auto-évaluation pour les établissements français

4 → Expérimentation du guide dans dix « lycées des métiers » implantés dans trois académies et amélioration de l'outil

5 → Élaboration d'un plan de formation des personnels de direction à l'utilisation de l'outil

Les productions

Conformément aux dispositions des projets Léonardo da Vinci – transfert d'innovation – les productions du projet Qalep sont à la disposition du public sur le site de la base Adam, en français et en anglais (http://goo.gl/Qg6ul). Il est entendu que ces productions doivent être prises comme des documents intermédiaires, les productions finales ne seront publiées qu'à la fin du projet à l'issue de la conférence finale.

Les partenaires hongrois ont produit dans le cadre du projet Qalep une analyse comparative des systèmes en présence particulièrement intéressante. Les partenaires roumains ont quant à eux produit des recommandations relatives au Guide méthodologique d'auto-évaluation.

Les partenaires autrichiens ont une excellente expérience à partager dans l'élaboration du plan de formation des personnels d'encadrement.

Les partenaires

Les partenaires européens

Autriche : ARQA-VET est le point de référence de la qualité de l'enseignement et la formation professionnels en Autriche. Le rôle d'ARQA-VET est de mettre en lien les parties prenantes autrichiennes et d'impulser une médiation au niveau Européen. Son rôle est également d'apporter au sein du réseau européen une contribution innovante et proactive.

Hongrie : *L'Observatory Centre for Educational Development* est rattaché à l'université Corvinus de Budapest. Sa mission est surtout le développement de l'enseignement et la formation professionnels (EFP) en proposant des recommandations fondées sur l'analyse des données nationales et internationales, des résultats de recherches et des politiques relatives à l'EFP.

Roumanie : La mission du CNDIPT est de contribuer au développement et à l'attractivité des filières de l'EFP en Roumanie. Le CNDIPT veille à l'harmonisation du système roumain avec les évolutions en cours en Europe et il joue un rôle essentiel dans la formulation des stratégies nationales pour l'EFP.

Le pilotage national

- Le ministère de l'éducation nationale élabore la politique éducative et pédagogique ainsi que les programmes d'enseignement des écoles, collèges, lycées et lycées professionnels.
- L'inspection générale de l'éducation nationale est un corps placé sous l'autorité du ministre. Elle exerce des fonctions de contrôle, d'étude et d'évaluation, et formule des avis et propositions sur le fonctionnement et l'efficacité du système d'enseignement.
- L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche dépend du ministre de l'éducation nationale et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle a compétence sur tous les aspects administratifs du système éducatif, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle suit la mise en œuvre des politiques éducatives et leur impact général.
- L'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est chargée de la conception, du pilotage et de la mise en œuvre de la formation des personnels d'encadrement pédagogiques et administratifs de l'éducation nationale.